



Délibération No. 03-2023

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget principal

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 30 mars 2023

étaient présents

au titre de l'État

. M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

. M. Patrick Mardikian, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

. M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
. M. Gérard Desaphy, Conseiller

Représentants du personnel

. M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

. M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avalent donné pouvoir

. Mme Martine Pinville, Conseillère de la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
. Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

. M. Gaétan Le Dorze, représentant Martine Clavel, Préfecture de la Charente
. M. Jean François Dauré, Vice-président, Département de la Charente
. Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
. M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
. Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
. M. Jean Pierre Pagola, Comptable Public, Paierie départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

. M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
. Mme Nathalie Leuret, sous directrice création et diffusion, Région Nouvelle Aquitaine
. M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image ville d'Angoulême
. M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême

Cité de la BD

. M. Vincent Eches, directeur général
. Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
. M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
. Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

In visioconférence

- . Mme Charline Claveau, Vice-présidente Région Nouvelle Aquitaine en charge de la culture
- . M. Frédéric Yllockq, Conseiller culture, Cabinet du Président, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 6

pouvoir : 2

votants : 8 (sur 13 membres)

la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No. 03-2023

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget principal

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

Exposé des motifs :

La réalisation des **dépenses** de fonctionnement est de **6 093 321.82 €** tandis que la réalisation des **recettes** de fonctionnement s'élève à **6 082 212.53 €** pour l'exercice 2022.

Au regard des dépenses engagées et des recettes perçues en 2022 le quatorzième exercice financier de la Cité se solde donc par un **résultat budgétaire déficitaire de -11 109.29 €**.

Au regard du report excédentaire des années précédentes soit +909 414.16 € le résultat cumulé de la section d'exploitation à reporter en 2023 s'élèvera à +898 304.87 €. Ce résultat positif sera repris en recettes de fonctionnement au chapitre 002 sur le Budget Primitif 2023.

Il convient de noter que l'exercice 2022 se caractérise par un fonctionnement dit « normal » de la structure suite à la période de crise sanitaire et les différentes fermetures rencontrées en 2020 et 2021.

La maîtrise des dépenses inscrites au budget prévisionnel mais surtout l'excellent niveau des recettes propres notamment pour les secteurs du musée et de la librairie/boutique, bien au-delà des prévisions, ainsi que le soutien continu des membres financeurs de l'établissement ont permis de limiter le résultat déficitaire existant à la clôture de l'année 2022.

Une attention particulière doit néanmoins être portée à ce résultat, qui même s'il reste faiblement déficitaire, peut traduire des fragilités financières pour les années à venir.

Rappelons que l'établissement a pu au cours des derniers exercices procéder à la (re) constitution partielle d'un « fonds de roulement » dont il devait impérativement se doter. Cette réserve financière ne doit pas servir au financement du fonctionnement courant mais permettre d'absorber de manière exceptionnelle les avances de trésorerie nécessaires suivant les projets en cours ainsi que les éventuelles opérations d'investissements à venir (amortissements notamment).

Il est ainsi possible d'envisager des avances de trésorerie sur les fonds propres de la structure sans pénaliser le fonctionnement courant et sans avoir recours à l'emprunt ou alors à minima et de manière ciblée.

Cette réserve ne doit en aucun cas remplacer les nécessaires rebusages au niveau des contributions statutaires de fonctionnement dont il est encore question aujourd'hui.

En effet, l'absence de rebusages en section de fonctionnement conduirait une nouvelle fois à la dégradation progressive du fonds de roulement avec le risque de retrouver une situation tendue identique à celle rencontrée en 2018 et les années précédentes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
Chap.	Libellés				
011	Charges à caractère général	2 563 681 €	2 468 908 €	2 969 709 €	2 994 253 €
	dont variation stocks	151 197 €	162 972 €	178 981 €	180 241 €
	dont loyers bâtiments	372 636 €	378 225 €	379 014 €	383 004 €
012	Charges de personnel	2 229 778 €	1 982 932 €	2 260 809 €	2 348 300 €
042	Amortissements	245 566 €	280 119 €	294 920 €	380 512 €
65	Autres charges de gestion courante	185 490 €	238 347 €	398 292 €	269 529 €
66	Charges financières	278 €	181 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	18 622 €	38 449 €	32 799 €	100 728 €
68	Dotations aux amort. / Provisions risques		155 583 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		5 243 414 €	5 164 519 €	5 956 527 €	6 093 322 €

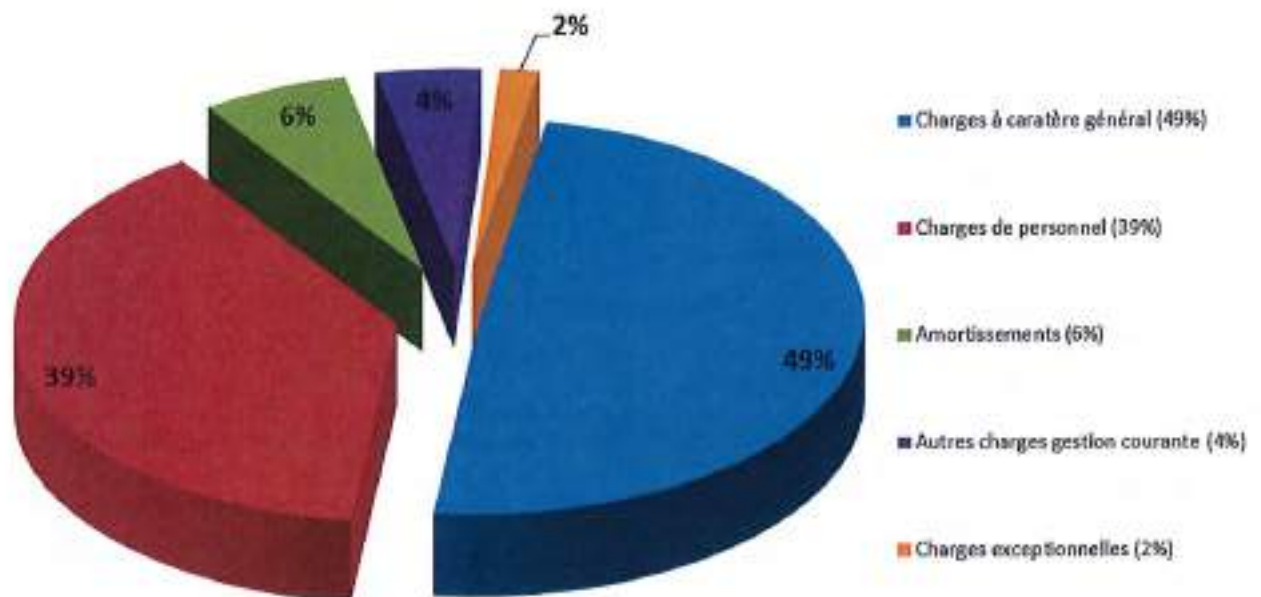
RECETTES		réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
Chap.	Libellés				
013	Allénuation de charges	243 186 €	319 878 €	342 612 €	308 699 €
	dont variation stocks	162 972 €	178 981 €	180 241 €	196 251 €
042	Opérat ⁿ d'ordre de transfert entre section	133 600 €	154 605 €	194 991 €	346 547 €
70	Ventes de produits, prestations	1 369 310 €	1 162 276 €	1 344 113 €	1 663 080 €
74	Subventions fléchées	638 670 €	1 283 866 €	1 103 077 €	623 449 €
	dont subventions loyers bâtiments	372 636 €	378 225 €	379 014 €	383 004 €
75	Autres produits de gestion courante	21 085 €	18 298 €	32 180 €	37 778 €
77	Recettes exceptionnelles	2 064 €	3 098 €	11 690 €	14 395 €
78	Reprises sur provisions pour risques	0 €	0 €	30 083 €	120 000 €
Ss total produits		2 407 915 €	2 942 021 €	3 058 745 €	3 113 950 €

Financements personnes publiques membres		réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
Département de la Charente		1 105 814 €	1 105 814 €	1 105 814 €	1 105 814 €
Etat		784 229 €	784 229 €	784 229 €	784 229 €
Ville d'Angoulême		694 678 €	694 678 €	694 678 €	694 678 €
Région Nouvelle Aquitaine		383 542 €	383 542 €	383 542 €	383 542 €
Ss total contributions membres		2 968 263 €	2 968 263 €	2 968 263 €	2 968 263 €

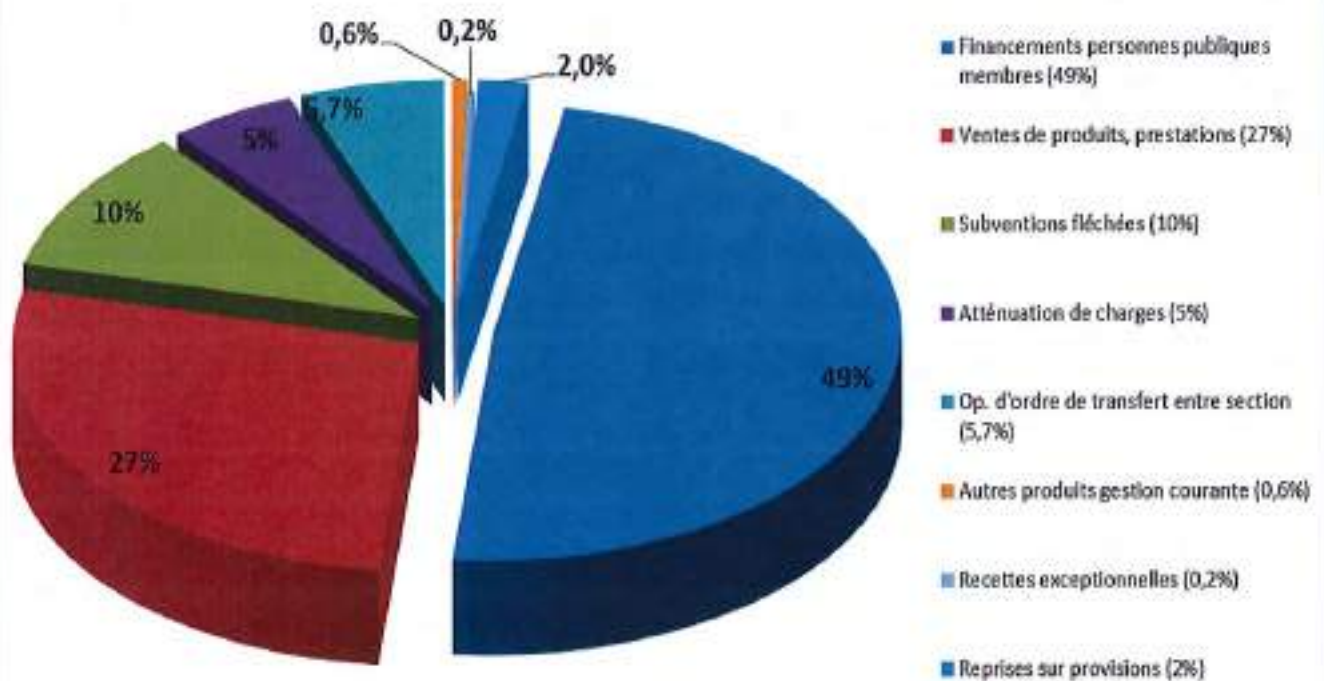
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	5 376 178 €	5 910 284 €	6 027 008 €	6 082 213 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

SOLDE / RESULTAT'		réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022
SOLDE D'EXECUTION / DEFICIT D'EXPLOITATION <small>(Recettes - Dépenses)</small>		132 764 €	745 765 €	70 481 €	-11 109 €
Résultats antérieurs reportés		-39 595 €	93 169 €	838 934 €	909 414 €
RÉSULTAT CUMULÉ (à reporter en N+1)		93 169 €	838 934 €	909 414 €	898 305 €

Répartition dépenses fonctionnement



Répartition recettes fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement de l'année 2022 se décomposent de la manière suivante :

- Avec un total de 2 994 074,63 € les **charges à caractère général** représentent 49% des dépenses totales de fonctionnement.

A noter que la constatation du stock initial de la librairie en début d'année, suivant l'inventaire précédent réalisé pour 2021, est inscrite dans ce poste dépense pour un montant de 180 241 €. A noter également que sont intégrées dans le chapitre 01 les mises à disposition des bâtiments Moebius et de la Maison des cultures pour des montants respectifs de 383 003,77 € et 2 185,19 €. Toutefois ces charges qui représentent environ 13% des seules charges à caractère général sont intégralement équilibrées par des recettes affectées du même montant.

Ce chapitre enregistre environ 24 K€ de dépenses réalisées en plus par rapport à l'exercice précédent hors variation des stocks.

- D'un total de 2 348 300,24 € les **charges de personnel** représentent 39% des dépenses totales de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre environ 67 K€ de dépenses en plus par rapport à l'exercice précédent mais ce montant reste en dessous des chiffres saisis en prévision pour l'année 2022. A noter que les exercices 2020 et 2021 ont connu des hausses très limitées des charges de personnel dans la mesure où la Cité a notamment pu bénéficier des dispositifs d'aides de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire (exonérations de charges et de cotisations en lien avec les fermetures partielles/totales des services).

La hausse s'explique principalement par l'augmentation des rémunérations dans le cadre de l'application de la convention collective (hausse de la valeur du point d'indice servant de base au calcul des salaires et des primes annexes) et par le versement d'indemnités légales pour des départs prévus dans les effectifs de l'établissement.

Pour information l'impact de la prime d'ancienneté et du déroulement de carrière, dans le cadre de l'application de la convention collective nationale, sur les charges de personnel est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022
Prime ancienneté	72 329 €	58 037 €	55 046 €	59 625 €	63 965 €
Déroulement carrière/traitement pro.	44 222 €	15 949 €	12 165 €	18 982 €	20 352 €
Coût total	116 551 €	73 986 €	67 211 €	78 607 €	84 317 €

Le dispositif de maîtrise professionnelle se substitue au déroulement de carrière à compter de l'année 2022 (montant partiel).

L'état des effectifs au 31 décembre 2022 est joint en fin de rapport.

- Les **amortissements** portés en opération d'ordre au chapitre 042 s'élevaient à 390 511,81 € soit 6% des dépenses totales de fonctionnement. L'impact au niveau des charges est de + 85 592 € par rapport aux dotations de l'année précédente. La hausse s'explique par l'amortissement des équipements et des travaux engagés dans le cadre des subventions d'investissement attribuées par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente et l'Etat via le FNADT. L'état résumé des immobilisations par nature pour l'année 2022 est joint en annexe.

- Les **autres charges de gestion courante** à hauteur de 269 528,56 € représentent environ 4% des dépenses totales de fonctionnement. Ces charges sont en baisse d'environ 120 763 € par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de l'opération «Toute la France Dessine» et donc l'arrêt des versements/rémunérations aux auteurs et intervenants concernés.
- Les **charges exceptionnelles**, qui s'élèvent à 100 728,32 € soit environ 2% des dépenses totales de fonctionnement correspondent habituellement aux acquisitions patrimoniales du musée sur la ligne «dons et libéralités» (œuvres et planches originales). Exceptionnellement le montant de ces charges est particulièrement élevé par rapport aux années précédentes en lien avec le versement de dommages et intérêts dans le cadre de la clôture d'une affaire judiciaire.

Pour information, en dépenses ci-dessous la liste des marchés publics conclus en 2022 :

Liste des marchés conclus en 2022									
N° DE MARCHÉ	INTITULÉ DU MARCHÉ	Nature du marché	DATE DE NOTIFICATION	NOM DU TITULAIRE	CODE POSTAL-VILLE	Type du marché	MONTANT HT	MONTANT TTC	DURÉE DU MARCHÉ (en mois)
22-MA3-21002	Prestations de gardiennage et de surveillance	Services	16/02/2022	PRESTIGE SECURITY	16340 L'ULISE D'ESPAIGNAC	prix unitaires	MAXI 7.060,00€	84.000,00 €	36
22-MA1-22001	Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réaménagement de l'espace culturel de la New Factory	MOE	07/04/2022	Elián Duhal Gilien architecture (EDGAR)	33000 BORDEAUX	Forfait	68 865,00 €	82 838,00 €	24
22-MA3-22003	Achat de matériel et accessoires et informatiques.	TIC	21/04/2022	AVITI SAS	44300 NANTES	BC	104 034,00 €	124 828,80 €	3
22-MA3-22004	Refonte du site WEB et mise en place d'une bibliothèque d'images numériques	TIC	22/08/2022	AGENCE PROPAL hébergement maintenance SOCIETE ABILITY conception	75018 PARIS	à bons de commande	avec un maxi de 160k€ (estimé 110 750€)	192 000,00 €	43
23-MA3-22005	Entretien et de maintenance (P2) des installations thermiques et climatiques (DVC)	FS	28/12/2022	HERVE THERMIQUE	16170 ST YRIEX	Forfait+ part à commande	Forfait annuel maintenance 36 214€+ BC maxi/an 20k€	67 457,00 €	2022, renouvelable 2 fois
23-MA022006	Lot 1 Assurances Dommages aux biens et risques annexés	Services	20/12/2022	MUTUELLE D'ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF)	79036 NIORT	Forfait annuel	10 117,00 €	10 117,00 €	2022, renouvelable 3 fois
	Lot 2 Assurance Responsabilité Civile	Services	16/12/2022	MAIF	79038 NIORT	Forfait annuel	3 122,00 €	3 403,00 €	2022, renouvelable 3 fois
	Lot 3: Assurance tous risques expositions-oeuvres d'art (clou à cloie)	Services	16/12/2022	Membreurs WILLIS TOWERS WATSON France XL INSURANCE COMPANY SE	92814 PUTEAUX 75017 PARIS	Forfait annuel+part à commande	Forfait annuel 2910€+part à commande maxi/an 10k€	13 100,00 €	2022, renouvelable 3 fois
	Lot 4: Assurance auto professionnelle et risques annexés	Services	21/12/2022	MAIF	79038 NIORT	Forfait annuel	€29,00 €	829,00 €	2022, renouvelable 3 fois
23-MA1-22007	Prestations de maintenance et de dépannage des ascenseurs, appareils électrobus pour personnes à mobilité réduite et monte-charge	FS	21/12/2022	OTIS-Agence à Gend-Pentoures	Siège 17000 LA ROCHELLE	Forfait annuel	18 440,00 €	22 428,00 €	2022, renouvelable 3 fois
Autres									
EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE 8055 18	marché de fourniture électricité rendu sur site et services associés	Fournitures	15/11/2022	EDF COLLECTIVITES	37200-TOURS	prix unitaires			12
EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE 8055 18	marché de fourniture gaz rendu sur site et services associés	Fournitures	15/11/2022	GAZ DE BORDEAUX		prix unitaires			12

Les recettes de fonctionnement de l'année 2022 se répartissent de la manière suivante :

- Le **financement des collectivités membres** s'élève à 2 968 263 € soit 49% des recettes totales de fonctionnement. Il s'agit de la participation au financement du budget de la structure par les personnes publiques membres de l'établissement public. La part de ces recettes dans les recettes totales est en baisse de 6% par rapport à l'année 2019 grâce notamment à la hausse des recettes propres.
- Les produits courants, autrement dit les **recettes propres**, d'un total de 1 663 079 58 € représentent environ 27% des recettes totales de fonctionnement en 2022.

On constate une hausse des recettes d'environ 318 967 € par rapport à l'exercice précédent soit +24%.

Les réalisations données ci-dessous mettent en évidence la hausse de la quasi-totalité des principales recettes propres :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation 2022/2021
Entrées cinémas (hors FFA)	208 843 €	22 292 €	83 955 €	155 047 €	65%
Ventes librairie	734 505 €	746 572 €	781 378 €	905 369 €	16%
entrées musée	130 497 €	101 792 €	154 965 €	203 042 €	31%
Locations exposition et locations salles	70 372 €	23 478 €	45 995 €	45 451 €	-1%
Médiation ateliers cours BD	16 650 €	5 767 €	6 029 €	15 083 €	127%

Le maintien de la fréquentation de l'établissement dans son ensemble en 2022 notamment pendant la période estivale permet notamment au musée et à la librairie/boutique de réaliser des chiffres d'affaires supérieurs à ceux enregistrés en 2019, année de fonctionnement « normal », soit respectivement +56% et +23%. Ces 2 secteurs réalisent en 2022 leurs meilleurs chiffres d'affaires depuis la création de l'établissement.

Globallement les objectifs de recettes fixés en début d'exercice ont donc été largement dépassés : soit environ + 179 K€ pour les seuls secteurs de la librairie/boutique et du musée.

Les secteurs qui ne bénéficient pas de la même dynamique au niveau des recettes restent le cinéma et l'activité congrès avec des baisses de chiffres d'affaires par rapport à 2019, conséquence de la crise sanitaire, mais avec des évolutions positives à noter par rapport aux années 2020 et 2021.

Il convient de noter qu'environ 93 K€ des produits de ce chapitre concernent des facturations sur des opérations engagées en N-1 (opération Reconstruire notre Dame rattachée en subvention, partenariat Radio France et msc à disposition de l'exposition Kupuni auprès des instituts français par exemple).

Ce chapitre des recettes propres intègre également divers produits annexes qui permettent d'offrir un niveau soutenu de recettes mais avec certaines dépenses en contrepartie. Il s'agit notamment de la refacturation de dépenses engagées pour le bâtiment du musée à Magelis (propriétaire) ou de recettes du Ministère pour le financement de micro-résidences dans le cadre de l'opération Bulles en faveur soit environ 60 K€.

- Les **atténuations de charges** à hauteur de 308 699,34 € intègrent le remboursement de charges de personnel dont environ 75,2 K€ pour les combats aidés, dont 19,8 K€ au titre des indemnités d'arrêts maladie et de prévoyance ainsi que 17,4 K€ au titre des aides de l'Etat pour l'activité partielle (relatif année 2021) et remboursement de la prime de

inflation. Enfin ce chapitre comprend également le stock de marchandises-livres de la librairie soit 196 251 € (suivant inventaire des stocks 2022). Ce chapitre représente 5% des recettes totales de fonctionnement.

- Avec un montant de 623 448,97 € les **subventions fléchées** représentent environ 10 % des recettes totales de fonctionnement. Le montant de ces subventions enregistre une baisse de l'ordre de 479 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette différence s'explique par le financement de plusieurs opérations spécifiques au cours de l'année 2022 telles que « Tour à francs Cassino », l'exposition autour de la « reconstruction » de Notre Dame de Paris ou la mise en sécurité et les expositions au musée via entre autres des aides cédées de l'état.

Enfin, ce chapitre intègre les recettes de « compensation » liées à la gestion des bâtiments de la Maison des auteurs et au Vaisseau Moebius soit une somme globale de 385 188 €.

- La **quote-part des subventions d'investissement** inscrite en opération d'ordre au chapitre 042 se porte à 346 547,45 € pour la reprise des subventions d'investissement. Les « produits » générés par la reprise sur subventions d'équipement étant inférieurs aux dotations aux amortissements l'établissement assure un autofinancement de l'ordre de 34 K€ sur l'exercice 2022 (différence entre les dotations aux amortissements et la quote-part des subventions).
Notons que le décalage dans le temps entre les dépenses effectuées pour les investissements et l'obtention des financements de ces derniers par des subventions fléchées ne permet pas d'intégrer au budget l'ensemble des reprises (repar des écritures sur 2023).
- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à 37 778,44 € et concernent essentiellement la participation sociale aux chèques déjeuners.
- Les **produits exceptionnels** pour un montant de 14 395,35 € correspondent à des remboursements divers et à la constatation de la variation à la baisse du solde des congés payés à la clôture de l'exercice 2022.
- La **reprise sur provisions** au chapitre 78 pour un montant de 120 000 € correspond à la reprise d'une provision effectuée en 2020 dans le cadre d'une affaire prudhomme close en 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES*		Réalisé	Restes à réaliser
Chap.	Libellés		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	346 547 €	
041	Opérations patrimoniales	7 448 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	300 €	
200905	Opération bâtiment général	604 113 €	
	<i>dont immobilisations incorporelles</i>	70 472 €	
	<i>dont mobilisations corporelles</i>	533 641 €	1 080 560 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		958 409 €	1 080 560 €

RECETTES*		Réalisé	Restes à réaliser
Chap.	Libellés		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	380 512 €	
041	Opérations patrimoniales	7 448 €	
13	Subventions d'investissement	447 400 €	1 225 225 €
	Subventions affectées		
	<i>dont Etat (subv. FNADT 2019-2020-2021)</i>	210 822 €	292 013 €
	<i>dont Conseil Départemental de la Charente (solde21,acpte22)</i>	236 577 €	633 213 €
	<i>dont Région Nouvelle Aquitaine (solde 2019+subv. 2021)</i>	0 €	300 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		835 360 €	1 225 225 €

SOLDE / RESULTAT*	Réalisé
SOLDE D'EXECUTION 2020 / DEFICIT <small>(Recettes - Dépenses)</small>	-123 049 €
Excédents antérieurs reportés (chap. 001)	120 933 €
RÉSULTAT CUMULÉ (à reporter en N+1)	-2 116 €

* chiffres arrondis

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2022 s'établissent à un montant de 958 405,64 € qui reste important eu égard à la mise en œuvre d'une partie du plan pluriannuel d'investissement grâce aux subventions d'équipement allouées par les tutelles.

Les postes de dépenses sont :

- Les **opérations d'ordre** au chapitre 040 soit 346 547,45 € qui se composent de la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements, conformément à la procédure appliquée depuis la création de l'établissement, pour un montant en hausse d'environ 151 K€ par rapport à 2021 suite aux versements des subventions d'équipement allouées par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente et l'Etat.
A noter qu'une partie des reprises liées à l'exercice 2022 sera effectuée sur l'exercice 2023 (décaissement entre avances dépenses travaux et versement des subventions).
- Les **opérations patrimoniales** au chapitre 041 pour un montant de 7 445 € correspondent à la comptabilisation d'études et d'audits réalisés avant certains travaux d'investissement.
- Les **immobilisations corporelles/incorporelles** acquises en 2022 pour un montant total de 604 412,19 €, sans travaux en régie sur l'exercice, sont réparties sur plusieurs chapitres de dépenses (chap. 20 et 21). Elles correspondent au renouvellement des équipements et aux travaux d'investissement engagés sur les différents sites qui composent l'établissement.

La liste des acquisitions effectuées au titre de l'année 2022 est disponible en annexe.

Les restes à réaliser s'évaluent quant à eux en fin d'exercice à environ 1 080 559 €. Il s'agit des dépenses d'investissement qui restent à engager sur l'ensemble des crédits inscrits au budget en début d'année 2022 en fonction des subventions déjà perçues et celles encore à percevoir (soldes).

Les recettes d'investissement 2022 s'établissent à 635 359,68 € et elles se décomposent de la manière suivante :

- Les **opérations d'ordre** inscrites au chapitre 040 sont caractérisées par l'amortissement des immobilisations pour un montant total de 380 511,81 € soit dans le détail :

Libellé	Dotations de l'exercice 2022
Frais études	100,00 €
Frais études	7 445,64 €
Autres immobilisations incorporelles	0,00 €
Installations à caractère spécifique / Expositions	67 026,07 €
Aménagements divers	125 734,76 €
Aménagements divers / secteurs taxables	65 287,95 €
Matériel de transport	
Matériel de bureau et informatique	66 290,37 €
Matériel de bureau et informatique / secteurs taxables	15 748,64 €
Mobilier	5 931,17 €
Mobilier / secteurs taxables	4 071,68 €
Autres immobilisations corporelles	27 239,98 €
Autres immobilisations corporelles / secteurs taxables	17 005,35 €
Total autorisations	380 511,81 €

- Les **subventions d'investissement**, qui se portent à 447 399,87 €, correspondent aux acomptes et aux soldes versés sur les subventions d'équipement allouées dans le cadre des travaux amorcés ces dernières années.

Dans le détail il s'agit de subventions à hauteur de 210 822,40 € versées par la Préfecture dans le cadre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire [solde FNADT 2019 et acomptes 2020/2021] et d'un nouvel acompte de 236 577,47 € versé par le Conseil Départemental de la Charente au titre de l'enveloppe de 2 M€ allouée pour les tranches de travaux 2021-2022-2023.

Les restes à réaliser, qui correspondent aux subventions allouées en attente de versement, s'élèvent à un montant total d'environ 1 225 225 € en ne prenant en compte que les premières tranches de la subvention du Département de la Charente (solde sur les 500 K€ de la tranche 2021 et acompte sur les 750 K€ de la tranche 2022).

L'établissement n'a eu recours à aucun emprunt spécifique en 2022 pour le financement de ses investissements. L'état de la dette au 31/12/2022 est disponible en annexe.

Au regard des dépenses engagées et des recettes perçues **la section d'investissement** présente un **résultat déficitaire de 123 048,96 €** à la clôture de l'exercice 2022.

En effet, à ce stade de la réalisation des investissements les dépenses engagées restent supérieures aux recettes perçues et ce dans l'attente du versement des différentes subventions fléchées afférentes. Le fonds de roulement constitué au cours des précédents exercices permet de faire face à ce type de situations sans pénaliser le fonctionnement courant de l'établissement et sans avoir recours à l'emprunt.

Compte tenu du report excédentaire des années précédentes soit + 120 932,62 € le **résultat cumulé** de la section d'investissement, **à reporter en 2023, s'élève à - 2116,34 €** (hors restes à réaliser).

A la lecture des résultats indiqués ci-dessus les aides apportées par les membres financeurs de l'établissement ont permis d'engager les premiers investissements nécessaires pour l'entretien courant et le maintien en bon état des bâtiments, l'achat de matériel technique, la réhabilitation des salles, l'entretien des systèmes climatiques, les moyens de sécurité incendie,...

Les premières tranches de travaux se sont également accompagnées d'un ensemble de dépenses courantes prises en charge directement par la Ville d'Angoulême plus particulièrement pour le bâtiment Moebius dont elle est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité :

- de prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2022 visé par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente et annexé à la présente délibération,
- de valider la clôture du compte administratif de l'exercice 2022 suite à la validation du compte de gestion par Monsieur Jean-Pierre Pagola, Payeur départemental de la Charente et Comptable public de la Cité.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

Etat des effectifs au 31 décembre 2022

Emploi	Statut professionnel	Natures contrats	ETP
Agent d'Accueil	Employé	PEC	0,86
Agent d'accueil	Employé	CDD	0,71
Agent d'accueil et Régisseuse Suppléante	Employé	PEC	1,00
Agent de maintenance	Ouvrier	CDI	0,57
Agent de Maintenance/Electricité	Ouvrier	CDI	1,00
Agent d'entretien	Ouvrier	PEC	0,86
Agent d'entretien	Employé	PEC	0,57
Agent d'entretien	Employé	PEC	0,74
Agent d'entretien	Ouvrier	CDD	0,86
Assistant Libraire	Employé	CDI	1,00
Assistante Comptable	Employé	CDI	1,00
Assistante conservation bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Assistante de direction MDA	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Assistante direction DGA	Cadre	CDI	1,00
Assistante direction du musée	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Assistante direction services techniques	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Assistante qualif. conservat	Cadre	Détachée	1,00
Auxiliaire de bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Bibliothécaire	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Chargé de communication et évènement	Agent de maîtrise	CDD	1,00
Chargée d'accueil et des groupes	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Comptable/Régisseuse	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Conceptrice/ Médiatrice culturelle	Agent de maîtrise	CDI	0,50
Conseiller scientifique	Cadre	CDI	1,00
Coordnatrice d'événementiels	Agent de maîtrise	CDI	0,69
Directeur du pôle lecture et transmission	Cadre supérieur	Détaché	1,00
Directeur général	Agent non titulaire de la fonction p	Détaché	1,00
Directeur technique et des systèmes d'information	Cadre	CDI	1,00
Directrice Générale Adjointe	Cadre dirigeant	CDI	1,00
Directrice Maison des Auteurs	Cadre supérieur	CDI	1,00
Directrice Musée de la BD	Cadre supérieur	CDI	1,00
Juriste droits d'auteurs	Agent de maîtrise	CDI	0,71
Libraire	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Libraire	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Médiateur Cinéma	Employé	PEC	1,00
Médiatrice Culturelle	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Médiatrice Culturelle	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Médiatrice culturelle bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Projection assistant prog	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Régisseur Technicien des collections	Technicien	CDI	1,00
Resp. New Factory & prog Culturelle	Cadre supérieur	CDI	1,00
Responsable Accueil Billetterie	Cadre	CDI	1,00
Responsable cinéma	Cadre	CDI	1,00
Responsable de nettoyage	Agent de maîtrise	CDI	0,86
Responsable du centre de doc. de recherche et de développement	Cadre	CDI	1,00
Responsable librairie	Cadre	CDI	1,00
Responsable Ressources Humaines	Cadre	CDI	1,00
Secrétaire général	Cadre dirigeant	CDI	1,00
Technicien de numérisation	Technicien	CDD	0,71
Technicien d'exploitat* informatique	Agent de maîtrise	CDI	1,00
Technicienne de cinéma polyvalente	Agent de maîtrise	CDI	1,00
	ETP permanents+CDD accroiss.Temp.+Contrats aidés		47,63
	ETP permanents hors CDD accroiss.Temp.		43,63